

A l'attention des personnels du Cosog

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Cosog qui s'est tenue ce 19 juin 2012 figurait un point intitulé « Point formel sur les centres de loisirs ».

Les administrateurs, après avoir pris connaissance des dernières informations, ont fait part à la Direction de la Caisse des Dépôts de leur désapprobation en matière de gestion du dossier de cession des centres par cette dernière, notamment sur le volet social. Celui-ci ne laissant entrevoir, pour les salariés concernés, aucun choix ni aucune solution claire de repositionnement, tout en générant des risques psychosociaux importants.

Les administrateurs, issus des organisations syndicales de la Caisse des Dépôts, se sont déclarés particulièrement sensibles au devenir des salariés, à leurs droits, leur pouvoir d'achat et leur repositionnement. Ils considèrent ce dossier comme prioritaire.

De même ils assurent unanimement qu'ils mettront tout ce qui est en leur pouvoir afin que la Caisse des Dépôts assume pleinement les conséquences de ses décisions et ils réaffirment à ces mêmes salariés leur entier soutien.

Les administrateurs du Cosog